

## **RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DE LA 9<sup>ème</sup> REUNION DU COMCEC GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPERATION FINANCIERE**

La 9<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière (GTCF) s'est tenue le 26 Octobre 2017, à Ankara, Turquie, sous le thème «Diversification des Instruments Financiers Islamiques.» Au cours de la Réunion, le GTCF a effectué des délibérations sur la diversification des instruments financiers Islamiques. Le Document de Séance préparé conformément aux conclusions fondamentales de l'étude analytique élaborée pour la 9<sup>ème</sup> Réunion du GTCF et des réponses des Pays Membres aux questions de politique, était le principal apport des discussions. Par conséquent, les participants ont formulé des recommandations de politique.

***Conseil de Politique 1 : Améliorer l'Infrastructure des Finances Islamiques par le Développement Nécessaire de Cadres de travail Légal et Règlementaire pour chacune de ses Composantes, notamment les Banques Islamiques, Marchés de Capitaux Islamiques et Takaful, afin de Créer un Environnement Favorable aux Finances Islamiques.***

***Justification :*** La Finance Islamique est encore au tout début de son développement dans de nombreux pays membres de l'OCI, à comparer à ses équivalents conventionnels. Compte tenu de son potentiel, la finance islamique a besoin d'un environnement favorable et propice afin de réaliser son potentiel. Il est reconnu que les pays ont un environnement légal solide au cours des premiers stades du développement d'une tendance industrielle afin de montrer le progrès significatif à comparer aux pays dotés d'une infrastructure légale insuffisante. Dans ce contexte, l'infrastructure légale constitue une condition importante pour le développement du secteur dans toute juridiction. L'infrastructure légale devrait inclure non seulement une loi générale, mais un cadre légal spécifique pour chaque composante du secteur financier islamique, notamment le secteur bancaire, les marchés de capitaux et takaful. Les points spécifiques suivants revêtent une importance particulière pour le développement d'un système légal pour toute juridiction : (i) Secteur bancaire islamique séparé, Marchés de capitaux islamiques et la Loi Takaful pour permettre l'enregistrement et les opérations des compagnies. (ii) Loi d'imposition pour permettre une égalité des chances, ou un traitement préférentiel aux produits financiers islamiques afin d'encourager les acteurs des marchés de se tourner vers les finances islamiques. (iii) Le cadre légale pour la résolution des litiges et l'arbitrage. Dans presque toutes les juridictions de finances islamiques un besoin se fait sentir pour des centres de résolution de litige qui sont gouvernés par la loi islamique. (iv) Développer un cadre de liquidation islamique général pour le secteur des entreprises.

***Conseil de Politique 2 : Développer un Cadre de Gouvernance Sain et Efficace sur le plan National et Consolider la Coordination des Normes de Gouvernance de la Charia et des Politiques à travers les Différentes Juridictions.***

***Justification :*** Développer un cadre de gouvernance sur le plan national est très important pour développer l'Industrie des Finances Islamiques. Les points spécifiques suivants peuvent être pris en considération lors de la création d'un tel cadre : (i) les normes de gouvernance de Charia doivent être incluses dans la Loi des finances islamiques. (ii) Il y a un besoin pour un développement supplémentaire des normes de gouvernance de Charia, notamment pour l'industrie Takaful et les marchés de capitaux islamiques. Certaines des organisations chargées de l'élaboration des normes mondiales comme l'AAOIFI et l'IFSB ont déjà émis des normes qui peuvent être utilisées par les pays membres de l'OCI. (iii) L'existence d'un conseil consultatif national indépendant pourrait aider à la coordination des règles des règlements liés à la gouvernance de la Charia et minimiser la

diversité des différentes pratiques parmi les pays membres. Du moment que la conformité à la Charia est le seul critère de différenciation pour les finances islamiques, il y a également un besoin immédiat pour coordonner différents cadres de gouvernance de Charia parmi les pays membres de l'OCI afin de garantir que les produits et les opérations des institutions des finances islamiques ne contredisent pas les principes de la Loi Islamique. Les preneurs de décisions des pays de l'OCI doivent assurer un cadre sain de gouvernance en l'inscrivant comme obligation légale/règlementaire.

***Conseil de Politique 3 : Etablir/Développer les Normes d'Évaluation Minimales des Finances Islamiques***

***Justification :*** Avec l'évolution es instruments financiers islamiques et une attention plus grande au partage des risques, les transactions de finances islamiques nécessitent une nouvelle série de règles de production de rapports financiers et comptables. Une adoption mondiale de production de rapports financiers et comptables des finances islamiques comme l'AAOIFI est cruciale pour plus de développements du secteur, tout en garantissant la transparence et la diffusion dans la production de rapports financiers. Une série de normes harmonisées est une condition préalable pour fournir des instruments financiers islamiques innovants. Bien que l'AAOIFI et l'IFSB ont fait des efforts dans ce sens, il est impératif de développer des normes détaillées pour une plus grande conformité de diffusion de la Charia et une plus grande acceptation de ces normes par les pays membres de l'OCI. Dans ce contexte, l'attention pourrait être accordée au développement d'évaluation minimales de normes, ce qui aiderait les investisseurs. Alors que les agences conventionnelles d'évaluation minimales se sont intéressées à l'évaluation minimale des produits des finances islamiques, il est nécessaire d'augmenter et de diffuser les efforts d'évaluation des agences spécialisées d'évaluation des finances islamiques à travers la Région de l'OCI.

***Conseil de Politique 4 : Renforcer le Capital Humain dans les Finances Islamiques dans les Pays Membres de l'OCI en Favorisant les programmes/projets de Littératie et de Sensibilisation par les Gouvernements, des Universités et du Secteur Privé***

***Justification :*** La provision du capital humain adéquat et formé est très importante pour la croissance durable des tous les sous-secteurs de finance islamique. Au niveau public, les gouvernements et les régulateurs peuvent prendre l'initiative d'établir des centres d'éducation, de formation et de recherche. Les institutions privées comme les instituts de formation et de recherche, les entreprises de conseils et les associations commerciales peuvent contribuer au développement du capital humain. Les universités et les institutions académiques peuvent également jouer un rôle important non seulement pour fournir l'éducation et la formation en finance islamique, mais aussi en menant des recherches qui peuvent soutenir l'industrie.

***Conseil de Politique 5 : Faciliter le Partage des Expériences entre les Pays Membres de l'OCI dans les sous-secteurs de l'Industrie des Finances Islamiques pour une Croissance Durable et Harmonisée de l'Industrie***

***Justification :*** Certains pays membres de l'OCI ont pris l'initiative de développer l'infrastructure et les règlements des finances islamiques. Dans cette perspective, le partage des expérience dans les domaines suivants de destinations des finances islamiques dans la Région de l'OCI, parmi lesquelles : (i) des expériences liées au développement de politique et la consolidation du cadre règlementaire (ii) des pratiques liées à l'émission de sukuk souverains, attirant les investisseurs

particuliers pour le développement de l'infrastructure. (iii) les meilleures pratiques et mises en œuvre de certains pays membres dans le domaine de la gestion des liquidités.

### **Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :**

**Le Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière :** Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

**Financement de Projets du COMCEC :** Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.